



DÉCLARATION SOLENNELLE
RÉSIDENT DU YUKON OU MAIN-D'ŒUVRE YUKONNAISE ADMISSIBLE
PROGRAMMES DE MESURES INCITATIVES POUR L'INDUSTRIE
DU CINÉMA ET DE L'ENREGISTREMENT SONORE

**Remplir le formulaire et le faire notarié OU remplir le formulaire et fournir une preuve de résidence du Yukon (voir les documents acceptés comme preuve de résidence en bas du document).*

Aux fins des programmes de mesures incitatives pour l'industrie du cinéma et de l'enregistrement sonore :

- On entend par « résident du Yukon » toute personne qui réside au Yukon depuis au moins un an (365 jours) au moment de la demande.
- On entend par « main-d'œuvre yukonnaise » tout travailleur spécialisé qui réside au Yukon depuis au moins cent quatre-vingts (180) jours.

Je déclare : être résident du Yukon être admissible à titre de main-d'œuvre yukonnaise

Société de production

Nom de la production

Je, _____, domicilié

NOM LÉGAL COMPLET DU DÉCLARANT

au _____

ADRESSE, VILLE/LOCALITÉ, PROVINCE/TERRITOIRE, CODE POSTAL

déclare solennellement ce qui suit :

1. L'adresse ci-dessus est mon adresse principale.
2. Je vis à cette adresse depuis le AAAA/MM/JJ
DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU STATUT DE RÉSIDENT
3. Je remplis mes déclarations de revenus en tant que résident du Yukon et je l'ai fait ou le ferai à ce titre pour l'année d'imposition qui précède immédiatement celle durant laquelle les prises de vue de la production commencent ou ont commencé.

Je confirme que, sur demande écrite de la Direction du développement des médias, je fournirai tout document considéré comme une preuve suffisante des déclarations faites sous les points 1, 2 et 3 ci-dessus.

Je fais la présente déclaration solennelle consciencieusement, estimant qu'elle est véridique et sachant qu'elle a la même force et le même effet que si elle avait été faite sous serment et conformément à la *Loi sur la preuve au Canada*.

Signature du déclarant

Date

La Direction du développement des médias acceptera les documents suivants comme preuve de résidence au Yukon :

- | | |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> • Facture d'un service public : ATCO Electric, Northwestel, service public municipal (eau et égout ou impôt foncier); • Relevé bancaire ou relevé d'information bancaire portant le tampon d'une banque locale; • Relevé de carte de crédit; • Documents de prêt hypothécaire; | <ul style="list-style-type: none"> • Avis de cotisation de l'ARC (pour la dernière année); • Convention de location résidentielle (« bail ») signée; • Confirmation des prestations d'aide sociale; • Attestation d'emploi signée (sur papier à en-tête de l'entreprise). <p>Nota : La carte d'assurance-santé et les factures de téléphonie cellulaire ne sont pas acceptées comme preuve de résidence.</p> |
|---|---|

OU

Signature de la personne devant qui la déclaration est faite

Nom de la personne devant qui la déclaration est faite
(en lettres détachées)

Notaire public du Yukon (*Indiquer clairement en vertu de quels pouvoirs la déclaration est reçue.*)